

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

- LE MINISTERE DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- LA FEDERATION FRANÇAISE DE BOXE

Représentée par son président, Monsieur André MARTIN
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 78471417200029

ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour 2019 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 100 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/A) – Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services : 48 000 € ;
- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/B) – Développement de l'expertise et transfert de compétences : 12 000 € ;
- Avenant - Programme actions sportives (AS/C) – Programme de préparation Senior : 40 000 €.

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – programme SIP) est porté à 872 606 €.

ARTICLE 2 :

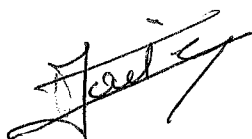
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

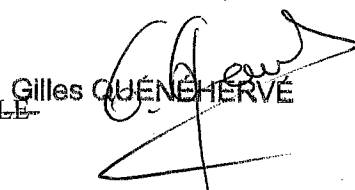
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 10/07/2019

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BOXE



LE DIRECTEUR DES SPORTS
Le directeur des sports



Gilles QUENEHERVE

VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
~~CONTROLEUR BUDGETAIRE ET~~
~~COMPTABLE MINISTERIEL~~
N° EJ

19 JUL. 2019



CREDIT COOPERATIF



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08015419386	96	GROUPE CREDIT COOPERATIF		
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>		

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0154	1938	696
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

STDENIS

4 RUE AUGUSTE GILLOT

BP 41

Tél.: 01.84.90.06.32

Intitulé du compte

FEDERATION FRANCAISE DE
BOXE

FEDERATION FRANCAISE DE
BOXE

14 RUE SCANDICCI

CREDIT COOPERATIF



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08015419386	96	GROUPE CREDIT COOPERATIF		
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>		

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0154	1938	696
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

STDENIS

4 RUE AUGUSTE GILLOT

BP 41

Tél.: 01.84.90.06.32

Intitulé du compte

FEDERATION FRANCAISE DE
BOXE

FEDERATION FRANCAISE DE
BOXE

14 RUE SCANDICCI